

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 85 (1959)
Heft: 6

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOCIÉTÉ GENEVOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

(Section S.I.A.)

Rapport du président présenté le 22 janvier 1959 à la 111^e assemblée générale clôturant l'exercice 1958 de la section genevoise de la S.I.A.

Une coutume « statutaire » veut qu'une fois l'an, le président présente en un rapport l'activité de notre section ; je vais avoir le plaisir de vous faire assister à une revue rétrospective et condensée de nos exploits :

1. Activité propre à l'ensemble de notre section.

Les séances ordinaires suivantes ont été organisées en 1958 :

JANVIER : Conférence tenue en seconde partie de notre assemblée générale par M. le professeur *Henri Rieben*, docteur ès sciences commerciale et économique, sur le sujet « La Suisse et l'Europe ».

FÉVRIER : Exposé de MM. *Rivoire* et *Lozeron* sur les propositions faites par l'Interassar au Département des travaux publics concernant le plan directeur. Rapports de MM. *Aberson* et *Payot* relatifs à la préfabrication dans le bâtiment et à la Commission législative de l'Interassar.

D'autre part, vous avez été conviés à une conférence donnée par M. *Barêts*, ingénieur, sur « La préfabrication et méthodes d'industrialisation dans le bâtiment ».

MARS : « Méthode analogique et études industrielles », par M. *J. Froidevaux*, licencié ès sciences.

AVRIL : En collaboration avec l'Association suisse pour l'automatique, section de Genève, « La recherche opérationnelle et ses applications dans l'industrie et le commerce », par M. le professeur *Arnold Kaufmann*, de Paris.

MAI : Conférence avec film, de M. *Frank Tappolet*, coordonnateur des programmes suisses de télévision : « Dans les coulisses de la télévision ».

JUIN : Visite de la Commanderie de Compesières, dîner à la campagne avec nos épouses et conférence de M. le professeur *Paul Geisendorf* sur « La campagne genevoise, sa formation historique et l'influence de celle-ci sur son architecture ».

SEPTEMBRE : Visite commentée de la station de filtration du Service des eaux, au Prieuré.

OCTOBRE : « Quelques problèmes que l'automation pose aux médecins », présenté par le Dr *Michel Tchicaloff*, neurologue.

NOVEMBRE : Conférence avec film, par M. *Jean Cabanius*, ingénieur, directeur E.D.F., Alpes III, sur « L'aménagement agro-industriel de la Durance et le barrage de Serre-Ponçon ».

DÉCEMBRE : Exposé avec projections lumineuses, par M. *Paul Preisig*, ingénieur, sur la « Préfabrication en construction métallique aux Etats-Unis ».

Dans le cadre de notre étude sur la rationalisation du bâtiment, deux visites ont été faites, en novembre et en décembre, l'une au chantier de la Fontenette à Carouge relative à la préfabrication foraine, l'autre à celui sis à la route de l'aérodrome où des pièces préfabriquées en usine sont assemblées sur place.

Votre comité s'est réuni neuf fois, avec l'espoir de piloter le mieux possible la section.

Quant aux délégués, ils se sont rencontrés une fois à Genève, où ils ont pu étudier les comptes de l'année 1957 et le budget pour 1958 soumis par le Comité central de la S.I.A., pour lesquels ils ont donné leur approbation écrite.

Lors de la conférence des présidents du 29 mars 1958, il a été entre autres question de la fondation d'un groupe professionnel des architectes. En ce qui nous concerne, le résultat d'un questionnaire envoyé à nos

collègues architectes en demandant l'opportunité a été négatif, ce qui reflète également l'opinion générale des sections. Cette proposition a donc été abandonnée.

Il nous plaît de vous rappeler que notre éminent collègue, M. *Choisy*, a été désigné comme premier président de l'Association suisse pour l'énergie atomique et nous l'en félicitons.

Nous avons été représentés aux assemblées générales des sections vaudoise, valaisanne et fribourgeoise, ainsi qu'à la 85^e Assemblée générale de la Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux, à Genève, au mois d'octobre, et à l'Assemblée générale du Groupe des ingénieurs de l'industrie, à Berne, en décembre.

A la demande du Comité central, nous avons reçu les ingénieurs italiens qui, effectuant un voyage en Suisse, consacreront une journée à Genève, à l'issue du Congrès national de l'Ordre des ingénieurs italiens. Je profite de cette occasion pour remercier encore les autorités de la courtoisie avec laquelle elles ont organisé une visite et offert une réception à l'O.N.U. Plusieurs de nos membres allègeront notre tâche par leur concours de guides commentateurs à bord des cars que nous avions prévus. Un dîner nous donna l'occasion de faire, dans une atmosphère très cordiale, plus ample connaissance avec de nombreux collègues « signor dottore Ingegnier ».

Nous ne saurions oublier tout l'intérêt et le dévouement dont font preuve plusieurs d'entre vous en s'occupant du Technicum du soir, qui, grâce à vous, pour une bonne part, a pris corps. Nous remercions tout spécialement MM. *Mottu* et *Aberson*.

Il est certain que toute la question de l'enseignement, aussi bien du point de vue élémentaire que secondaire, demande à être suivie et c'est grâce à la persévérance et à la ténacité que nous arrivons à ces heureux résultats.

Ces problèmes en suscitent d'autres, en particulier le titre à donner aux diplômés. Nous avons quelques soucis quant à l'opportunité des idées émises ces derniers temps dans la presse, sur le titre à donner aux élèves diplômés de l'Ecole supérieure technique. Pour la S.I.A., sa position est précise, elle ne pense pas que la désignation d'« ingénieur-technicien » soit heureuse et elle se heurtera à la doctrine recherchée, non seulement sur le plan suisse mais à l'échelon européen, sans parler des difficultés que l'on rencontrerait auprès du RIAT.

Une commission comprenant des architectes, des ingénieurs civils, des ingénieurs d'industrie a été créée et ses recherches, par l'intermédiaire de quatre sous-commissions, qui ont tenu chacune sept séances, ont porté vers :

1. *La normalisation* et la standardisation des logements ou d'éléments de cet équipement.
2. *La préfabrication* lourde : ses possibilités, limites, conditions nécessaires et opportunité d'une industrialisation.

3. *La coordination* des travaux et ses incidences sur leur étude, leur conduite et leur rémunération.
4. *Le dépistage* des travaux improductifs et l'évaluation de leur importance relative, dont les conclusions nous sont parvenues.

Le rapport final sera établi sous peu.

L'activité du Bureau d'entraide technique, dont la S.I.A. était l'une des organisations en ayant le parrainage, a été supprimée par mesure d'économie dans le budget de l'Etat; cependant, M. le conseiller d'Etat Treina a bien voulu établir, pour y suppléer, un projet de règlement, à l'étude, relatif à l'occupation d'employés de profession technique au chômage.

M. Ribaux a accepté d'être commissaire d'apprentissage pour les dessinateurs.

Signalons encore que nous avons donné deux prix, l'un à un diplômé de l'Ecole supérieure technique, l'autre à un élève méritant de l'Ecole complémentaire professionnelle.

2. Activité sur le plan national

Nos délégués ont assisté à une assemblée à Zurich, en juin. Ils ont eu l'occasion de reprendre longuement la discussion ajournée à Lucerne en 1957 concernant la création d'une fondation suisse de prévoyance pour les professions techniques. Le projet tel quel n'a pu être accepté, celui-ci étant jugé trop rigide et uniforme. Le Comité central retire donc sa proposition et une nouvelle commission, dans laquelle des représentants des sections participeront, s'est mise à cette tâche ardue.

Pour Genève, ce sont MM. Jean Erb, architecte, et Michel Cuénod, ingénieur, qui nous représentent.

Les principes pour les concours d'architecture, selon leur dernière mise à jour par la commission adéquate, sont acceptés après quelques amendements proposés.

Par contre, la révision des conditions et mode de métré de serrurerie, telle que proposée, ne peut être admise et est renvoyée à la commission.

Lisant le *Bulletin S.I.A.*, vous êtes au courant de la vie de notre société sur le plan suisse et étranger, aussi je ne m'étendrai pas sur ce sujet, mais je remercie vivement tous nos membres qui, malgré leurs nombreuses activités, nous consacrent un peu de leur temps précieux. Ce sont :

- Commission pour la maison bourgeoise en Suisse : M. Edmond Fatio.
- Commission des normes du bâtiment : M. André Rivoire.
- Commission pour les concours d'architecture : M. Ernest Martin.
- Commission pour les concours de génie civil : M. Edmond Pingeon.
- Commission de rédaction du *Bulletin S.I.A.* : M. Michel Cuénod.
- Commission pour les honoraires des architectes : M. André Rivoire.
- Commission pour les honoraires des ingénieurs civils : M. Elhanan Aberson.
- Commission pour les honoraires des ingénieurs mécaniciens et électriciens : M. Maurice Thélin.
- Commission pour les questions relatives à la publicité : M. Claude Second.
- Commission de surveillance du RIAT : M. Claude Groscurin.
- Commission de traduction : MM. Cayla et André Rivoire.
- Comité suisse de l'U.I.A. : M. André Rivoire.
- Comité national suisse FEANI : M. Eric Choisy.

- Comité suisse de l'éclairage : M. L. Villard.
- Commission pour l'isolation phonique dans le bâtiment : M. L. Villard.
- Groupe des ingénieurs de l'industrie : M. Pierre Bourcart.
- Conseil d'honneur des sections : MM. Pierre Lenoir et Arthur Lozeron.

3. Activité des divers groupes de la section

a) Conseil professionnel

Le Conseil professionnel ne s'est pas réuni dans le courant de l'année.

b) Groupe des ingénieurs de l'industrie

M. Jean Jacobi, président du G.I.I., nous ayant envoyé son rapport, nous vous en donnons lecture :

Le thème d'étude choisi par notre groupe sur la base des recommandations du Comité central a été celui du point 12 du programme général, qui a pour titre :

« La formation technique et scientifique après les études. »

La nécessité d'améliorer les moyens de formation post-scolaire des ingénieurs est en effet reconnue aussi bien par les ingénieurs eux-mêmes que par les industriels genevois.

Dans le rapport issu de cette étude et remis au Comité de la section en fin d'été, le G.I.I. exprime son désir d'organiser régulièrement, et sur une base plus large qu'auparavant, des cours de perfectionnement destinés aux ingénieurs, et ceci avec l'appui de la section ainsi que de certains milieux universitaires et industriels genevois qui en ont reconnu l'importance.

Parallèlement à cette étude et à la demande de M. A. Mottu, alors président de la section, notre groupe s'est occupé durant les mois d'hiver d'un problème analogue concernant le Technicum du soir à Genève.

Nous croyons savoir que les suggestions relatives à la forme et à la durée de l'enseignement de cette nouvelle institution technique présentées par notre groupe à M. Mottu lui ont été utiles lors des séances décisives de la commission d'étude nommée par le Conseil d'Etat genevois.

Dans le cadre de l'intérêt que le groupe porte à l'orientation des jeunes gens, une demi-journée d'information a été organisée à l'intention des étudiants du Collège, le 17 avril. C'est grâce à l'appui de l'Union des industriels en métallurgie, de l'Industrie genevoise et à l'aimable accueil des Ateliers des Charmilles qu'il a été possible de réunir les quelque 100 élèves de première année de notre Collège de Genève.

Ces jeunes gens ont pu profiter d'exposés particulièrement frappants tenus par le directeur des Ateliers des Charmilles et ses chefs de départements, qui se sont efforcés de décrire les divers aspects de la profession d'ingénieur avant de leur passer un film et leur faire visiter les bureaux, ateliers et laboratoires.

En ce qui concerne la vie de notre groupe, nous devons malheureusement constater que la fréquentation des membres n'a pas augmenté, malgré nos efforts, et que les jeunes ingénieurs ne s'intéressent pas suffisamment à nos travaux. Nous croyons deviner que les études entreprises jusqu'ici, quoique très intéressantes, ne comportent pas d'éléments attractifs pour eux.

C'est pour cette raison que notre groupe s'est donné cette année à l'étude du problème de l'organisation de cours et séminaires pour ingénieurs qui atteindra certainement les jeunes que nous aimerions voir animer notre groupe ainsi que la section.

Notre rapport réunit des suggestions assez nombreuses, qui peuvent conduire dès cette année à la réalisation d'une première partie du programme envisagé, si cette action reçoit en bon temps l'agrément et l'appui de la Section genevoise.

c) Registre des ingénieurs, techniciens et architectes

M. Claude Groscurin, architecte, nous communique :

Le Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens a fait l'objet d'une deuxième publication en novembre 1958; beaucoup plus complète que celle de 1955, elle contient plus de 16 000 noms.

De plus en plus, les autorités prennent cette publication en considération et certains concours ont été réservés à des

ingénieurs ou à des architectes inscrits au Registre. Le but que la S.I.A. poursuit par l'institution du Registre est d'arriver à une protection légale de l'exercice des professions techniques. Pour atteindre ce but, il est nécessaire que la publication contienne réellement les noms de tous les professionnels qualifiés ; toute lacune porte préjudice à la fois à la réputation du Registre et à la personne dont le nom fait défaut dans les listes.

A ce propos, une entrevue a eu lieu récemment entre le Comité central de la S.I.A. et les membres de la délégation de la S.I.A. auprès de la Commission de surveillance, pour envisager les mesures qui permettraient d'améliorer le fonctionnement de l'institution. Il est apparu qu'il conviendrait de décentraliser le travail consistant à contrôler les listes et à créer à cette fin des commissions sur le plan cantonal, commissions qui seraient composées des représentants des sections des associations intéressées. D'autre part, la lourde tâche qu'accomplit à Zurich le secrétariat du Registre est répartie entre les deux secrétariats permanents de la S.I.A. et de l'U.T.S. La création d'un secrétariat unique du Registre serait de nature à en améliorer la marche administrative.

Telles sont les préoccupations actuelles de la S.I.A. concernant le Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens, qui est une œuvre de longue haleine, à l'achèvement de laquelle elle se doit de collaborer par un effort constant.

d) *Interassociation des architectes du canton de Genève*

Au cours de l'année 1958, le comité de l'Interassar a tenu 7 séances, la Commission législative 12 séances, la Commission du plan directeur 2 séances, la Commission paritaire 3 séances, la Caisse d'allocations familiales 3 séances.

Le comité de l'Interassar a été partiellement renouvelé dans le courant de cette année ; par contre, les représentants de la S.I.A. sont toujours : M. *Louis Payot*, comme président, et M. *Ernest Martin*, comme deuxième représentant.

Parmi les points principaux examinés en séance, nous pouvons citer pour :

1. *L'activité du comité*

Au début de l'année, après avoir eu diverses séances avec le comité de la Caisse d'allocations familiales, il a été possible de trouver un arrangement permettant au Secrétariat de l'Interassar de ne plus être subventionné par les quatre sociétés, arrangement auquel venait s'ajouter une cotisation personnelle des membres, mais d'être financé par une contribution de 1,5 %, majorant le montant du prélèvement pour les allocations familiales.

— Renouvellement de la Commission d'urbanisme.
A la suite de la démission des membres genevois en charge, les membres suppléants leur ont succédé, soit pour la S.I.A. : M. *Claude Grosgrin*. Des suppléants ont été désignés à leur tour et M. *Roger Breitenbacher* nous représente.

— Renouvellement du Contrat collectif du travail.
Après plusieurs tractations, nous sommes arrivés à une entente avec les signataires du contrat.
Les salaires minima garantis ont été augmentés en fonction de l'indice du coût de la vie, des dispositions ont été prises concernant les apprentis.

Le Samedi-Saint est ajouté aux jours fériés.
Par contre, l'adhésion de l'Association des commis de Genève comme cosignataire n'a pu être envisagée, vu le nombre fort minime de ses adhérents dans les bureaux d'architectes.

— *Concentration des vacances.*
En accord avec la Fédération genevoise des métiers du bâtiment et suite à des propositions que nous avons faites à répétition reprises depuis plusieurs années, nous sommes arrivés à un accord concernant la période entre le 10 et le 22 août, ceci aussi bien pour les architectes que pour toutes les entreprises du bâtiment, et nous espérons que tous nos collègues auront à cœur de s'y conformer pour le succès de cette première expérience.

— Contacts avec l'Union genevoise des intérêts immobiliers.
Plusieurs études de projets intéressant en commun nos deux groupements, des contacts ont été pris et nous avons dès lors eu le plaisir de collaborer dans des discussions communes de textes législatifs.

2. *Activité de la Commission législative*

— En mai 1957, le Département des travaux publics avait édité un règlement sur la prévention des risques d'incendie dans les constructions.

Plusieurs suggestions d'amendements ont été présentées par l'Interassar qui, au cours de huit séances tenues en comité avec les représentants du Département des travaux publics, ont abouti à une modification du règlement parue en juillet 1958. Pour cette étude, nos représentants furent MM. *Addor*, *Nobile* et *Payot*, architectes. Il nous plaît à relever les relations très agréables que nous avons eues pendant ces séances avec M. *Charrey*, ingénieur, chef du Service de sécurité, notre collègue, et M. *Dupont*, ingénieur-adjoint.

— Le projet de loi instituant une taxe d'équipement foncier fut également étudié, en deux séances, par la Commission législative. Une suite positive ne lui fut point donnée vu que, pour le moment tout au moins, les députés semblent avoir quelque peu « délaissé » ce projet.

— Le projet de loi modifiant celle sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers et localités a également été discuté. Nous avions proposé de le transformer en un arrêté législatif.

Cette loi est momentanément en « veilleuse », du fait de celle sur le remembrement foncier pour laquelle également l'Interassar a formé une commission, dont les travaux ont débuté en fin d'année.

Il va sans dire que, comme vous pourrez le constater, toutes ces séances demandent un effort non négligeable de la part de certains de nos membres. A ce propos, je saisis l'occasion pour les remercier vivement et à engager d'autres membres à nous apporter leur collaboration.

— Enfin, une nouvelle loi sur les constructions a vu le jour ; elle est actuellement à l'étude par nos députés, auxquels parallèlement l'Interassar participera.

3. *Activité de la Commission du plan directeur*

En avril 1958, M. le conseiller *Dutoit* a bien voulu recevoir les membres de la Commission du plan directeur, qui ont pu lui exposer d'une manière plus approfondie le contenu de son rapport de fin d'année.

Ne pouvant, pour le moment, pour des raisons budgétaires et d'organisation, entrer dans nos vues, M. le conseiller *Dutoit* a désiré que nous lui présentions un budget de base pour le financement de la Communauté du travail.

Lors d'une discussion ultérieure, nous avons pu lui expliquer la souplesse d'un tel système et il en a reconnu les avantages pour le Département et, sous une forme très atténuée, il nous a laissé quelques espoirs pour l'année future.

4. *Activité de la sous-commission d'apprentissage des professions techniques du bâtiment*

MM. *Bauty*, *Breitenbacher*, *Damay*, *Grosgrin*, *Guibert* et *Raymond*, *Reverdin* en font partie et représentent la S.I.A.

Différentes propositions concernant le contrat collectif ont été présentées puis reprises lors de la signature du nouveau contrat ; citons :

Suppression des commis d'entreprise, qui seront dorénavant soit des dessinateurs, soit des employés de commerce.

Contrat de quatre ans pour les apprentis.

Signalons que le programme de l'E.D.P. proposé par la Commission provisoire, adapté aux exigences des programmes fédéraux, est entré en vigueur cet automne.

Une commission consultative suivra le développement des cours.

5. Effectif

Les mouvements intervenus pendant l'année 1958 se résument comme suit :

		Total des membres au 1.1.1959
Architectes	+ 10 — 0 = + 10	93
Ingénieurs civils	+ 2 — 2 = 0	87
Ingénieurs électriciens.	+ 1 — 0 = + 1	46
Ingénieurs mécaniciens	+ 4 — 2 = + 2	78
Ingén. ruraux et top.	+ 2 — 0 = + 2	8
Autres spécialités. . . .	+ 3 — 0 = + 3	17
Augmentation des membres:	+ 18	
Total des membres au 1 ^{er} janvier 1959 :		<u>329</u>

6. Remarques personnelles du président

Il serait peut-être un lieu commun d'énoncer que bien souvent nous avons trop de travail pour réfléchir ; permettez-moi pendant quelques minutes de vous faire part de certaines vues sur notre position au sein de notre entourage, exposé que l'on pourrait intituler : « Le Scientifique et la Société », ces propos étant inspirés de la lecture d'un livre récent du savant américain *Robert Oppenheimer*.

La science, en élargissant l'horizon de l'homme, a augmenté la gamme des questions où il peut exercer son libre-arbitre. Elle a donné à l'homme une liberté plus grande qui lui permet de prendre des décisions importantes.

On peut donc se demander si dans les méthodes mêmes de la science ou dans le tempérament scientifique il y a un germe ou une impulsion facilitant l'esprit de décision.

Reconnaissons tout d'abord qu'il existe des oppositions importantes et fondamentales entre les problèmes scientifiques et les problèmes d'action qui peuvent surgir dans la vie individuelle ou politique ; si nous perdons de vue ces différences, nous nous laissons aller à la découverte de solutions irréelles. Nous cherchons à nous illusionner en écartant la responsabilité, facteur essentiel.

Dans la plupart des études scientifiques, les considérations du bien et du mal, du juste et de l'injuste jouent un rôle réduit et secondaire ; quand il s'agit de décisions à prendre dans la vie de tous les jours ou d'ordre politique, elles sont essentielles. Sans elles, toute action serait dépourvue de sens ; tout acte de commandement ne pouvant être détaché de la masse des impératifs présentant un intérêt spécial. Ces impératifs interviennent aussi pour donner un sens à une décision, à une ligne de conduite et forment donc la force principale pour l'exécution de la décision.

Si la répétition de l'expérience scientifique est courante, en politique, le fait est rare. De plus, une expérience qui ne remplit pas son but peut être tout aussi bonne, sinon meilleure que celle qui réussit ; il se peut même qu'elle soit plus instructive.

Une décision politique par contre ne peut jamais être prise deux fois dans les mêmes conditions. Tous les facteurs qui la conditionnent ne se trouvent conjugués qu'une seule fois.

Les analogies de l'histoire peuvent bien nous fournir un guide, mais elles ne pourraient être que très personnelles.

Ces différences entre les problèmes de la science et ceux de la vie sont considérables ; elles nous montrent que la méthode scientifique ne peut être directement adaptée à la solution des problèmes qui se présentent dans la vie civique.

Et pourtant, 1958 ne fut-elle pas l'année de l'exposition L'Atome pour la paix ? Cette confrontation ne va-t-elle pas nous rappeler que par-delà nos préoccupations unilatérales, les extrêmes se touchent et se rejoignent ? Force nous est de constater cependant que malgré le prestige dont il jouit, l'homme de science n'est-il pas bien mal intégré dans la société, ses idées, ses travaux ne sortent guère du cadre de sa profession, il ne fait pas partie de la vie intellectuelle et culturelle de son époque.

Les historiens, les hommes d'Etat, les hommes d'affaires n'ont, il me semble, dans leur grande majorité, que des notions superficielles de l'avancement et des possibilités de la science d'où peut naître le découragement pour ceux qui voient combien mal est mis à contribution leur savoir.

A-t-on songé à quel point l'ignorance actuelle pour l'un du savoir de l'autre (mise à part des notions de vulgarisation) est en contraste avec l'état d'esprit d'il y a deux ou trois cents ans ?

Le siècle de la raison eut une énorme influence sur les traditions et les aspirations de la société humaine, époque où les mêmes hommes qui écrivirent sur la politique et la philosophie le firent aussi sur les sciences naturelles, l'astronomie et les mathématiques. Etant conscients de cette dissociation actuelle, de quelle façon peuvent-ils coopérer et mieux servir ? Ne sommes-nous pas responsables envers la collectivité de par l'influence que nous pouvons exercer sur la vie économique et le développement du pays ?

Le maintien du contact avec la communauté est obligatoire. Cette doctrine, bien souvent proposée, n'est, hélas, que rarement suivie, faute de temps, par manque d'intérêt pour des problèmes politiques, par crainte de prendre position officiellement.

La complexité de notre travail nous fait peut-être, aux yeux de beaucoup, passer pour des esprits techniques spécialisés ayant perdu l'habitude de traiter les études générales.

Tout près de nous, des problèmes doivent être résolus avec le concours de tous, chacun mettant ses connaissances à disposition.

Une participation active à la vie de nos associations professionnelles n'en offre-t-elle pas la solution ?

Connaissant le décalage entre l'idée et sa réalisation, c'est dans les périodes de prospérité qu'il faut combler les retards ; ultérieurement, les moyens seront restreints.

Aussi, est-ce dans l'espoir que notre Société, par les actions multiples de nos membres, contribuera encore davantage au développement de notre canton, que je termine en vous disant : aujourd'hui encore plus qu'hier, sachons être de véritables citoyens, des scientifiques prenant des initiatives et des responsabilités pour le bien de la communauté.